

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Travail de master _ M13

2025-2026

Code : T.PM-sO354.313.F.19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

2. Organisation

Crédits ECTS : 25

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

La validation du module M7 : *Méthodologie de recherche appliquée et projet de travail de Master*

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module s'inscrit dans l'axe *Recherche appliquée et clinique & travail de master*. Il offre un accompagnement méthodologique à l'élaboration du travail de master et sa réalisation dans une perspective clinique.

Objectifs d'apprentissage du module :

- Réaliser un travail de recherche appliquée répondant aux critères de la démarche scientifique et aux besoins de la profession.
- Enoncer des perspectives de développement de la psychomotricité à partir de ses résultats et participer à leur communication.

Compétences cibles¹ du profil de sortie :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

- **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
- **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du Plan d'études cadre de la filière Psychomotricité

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
- **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles
- **4c** : Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques
- **6b** : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés
- **6c** : Représenter la psychomotricité en tant que spécialiste dans des projets institutionnels, scientifiques ou sociaux

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

- **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- **7b** : Sensibiliser, conseiller les usager·ère·s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module s'organise autour de la réalisation d'un travail de master répondant aux critères de la démarche scientifique et clinique, plus particulièrement dans une orientation de recherche appliquée ainsi qu'en réponse aux besoins de la profession.

Le travail de master doit démontrer que les étudiant·e·s sont capables d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et d'une démarche scientifique.

La réalisation des travaux de master, individuels ou en binôme, encadrés par la ou le référent·e du travail de master est organisée autour de trois étapes :

- 1^{ère} étape : Formalisation du synopsis du travail de master
- 2^{ème} étape : Mise en œuvre de la démarche de recherche, analyse et restitution selon le format choisi du travail de master (cf. ci-dessous).
- 3^{ème} étape : soutenance du travail de master

Il est de la responsabilité de l'étudiant·e, ou du binôme, de maintenir un lien fonctionnel avec sa ou son référent·e de manière à pouvoir bénéficier de son accompagnement.

Le module comprend également des ateliers qui permettent un accompagnement en groupe autour des outils de recueil et de traitement des données :

- Analyse qualitative : Recueil et thématisation des données qualitatives
- Analyse quantitative : Opérationnalisation des outils statistiques

Ces ateliers ont lieu en parallèle à la réalisation du travail de master et son encadrement par la ou le référent-e de travail de master.

L'encadrement assuré par la ou le référent-e lors des différentes étapes du travail de master, inclut notamment :

- Le soutien lors de la définition de la problématique, de l'approche théorique et méthodologique;
- L'accompagnement quant au respect des principes éthiques de la recherche, notamment l'anonymat des personnes et le caractère confidentiel des données recueillies ;
- Le conseil lors du choix et de la réalisation du format de restitution;

Par ailleurs, la ou le référent-e s'assure que l'étudiant-e, ou le binôme, est en mesure d'appliquer les méthodes qu'il ou elle veut utiliser et donne son accord pour la réalisation du travail de Master sur le terrain. Selon les besoins, des personnes ressources, internes ou externes à la filière, peuvent être sollicité-e-s pour soutenir la conception et la réalisation du travail de master, notamment sur le plan méthodologique.

Dans le cadre de cet accompagnement, le nombre de rencontres prévues est de

- pour le synopsis, 5h d'accompagnement directe sous la forme de rencontres réparties en différents RDV suivant les besoins de l'étudiant-e,
- pour le suivi du mémoire et la préparation de la soutenance, 8h d'accompagnement directe sous la forme de rencontres

Sauf avis contraire du jury, le ou la référent-e accompagne l'étudiant-e, ou le binôme, lorsque le module doit être répété.

Concernant la présence à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le travail de master demande aux étudiant-e-s de réaliser des analyses sur la base d'une récolte de matériel de recherche à partir d'une méthodologie adaptée, ainsi que d'obtenir des résultats et les communiquer de manière claire et efficace. Les étudiant-e-s prolongeront également ce travail réflexif par une articulation avec la pratique en psychomotricité et les perspectives de développement de la psychomotricité.

La problématique étudiée peut être en lien avec des champs théoriques et pratiques, des usagers, populations ou groupes d'usagers, des institutions, des méthodes d'intervention, des problèmes liés à la profession ou à la façon dont elle s'inscrit dans la société. Les étudiant-e-s sont libres de choisir le thème de leur travail de master ou peuvent s'inscrire dans les propositions du corps enseignant et de recherche de la filière (thématiques ou projets).

Le module est validé par le travail écrit (ou autre format décrit ci-dessous) et sa soutenance, mais exige le rendu du synopsis et son acceptation avant la réalisation de l'étude sur le terrain.

Synopsis

L'étudiant-e est responsable de prendre régulièrement contact avec son-sa référent-e pour l'informer de l'avancement de son synopsis. Une première version finalisée de celui-ci doit être remise à son-sa référent-e au plus tard le 31 janvier.

Des dérogations concernant les délais de rendus du synopsis peuvent être demandées sur la base de justes motifs (cf Règlement d'études HETS). La demande de délai est à adresser à la ou au référent-e du TMA et aux co-coordonateurs-trices de module avant le 15 janvier pour validation. Les délais de réalisation du TMA sont alors ajustés en conséquence.

Lorsque le synopsis n'est pas remis dans le délai imparti sans qu'aucune demande de dérogation n'est émise et acceptée, ce retard impacte directement les délais de réalisation du TMA et n'entraîne en aucun cas une prolongation de la date limite fixée pour sa validation.

Le format du synopsis est décrit dans le protocole d'évaluation M13.

Travail de master

Le travail de master peut être validé au plus tôt dès la semaine 34 du 4^{ème} semestre et au plus tard avant la semaine 6 du 5^{ème} semestre des études.

Les demandes de délai sur la base de justes motifs adressées au ou à la responsable de filière peuvent être formulées en accord avec le ou la référent.e du travail de Master jusqu'à la fin de la semaine 2 du 5^{ème} semestre.

La non validation entraîne la note F, un semestre supplémentaire est dédié pour la répétition lorsque celui-ci s'inscrit dans le délai cadre établi pour la formation.

L'étudiant-e, ou le binôme, est responsable de l'avancement du travail et d'anticiper la disponibilité des membres du jury pour la lecture du travail et la soutenance, afin que les délais réglementaires soient tenus.

Le format du mémoire écrit est décrit dans le protocole d'évaluation M13.

Modalités de la soutenance :

- Le travail de master ne peut être soutenu sans que la version finale du mémoire écrit ne soit validée par le-la référent-e.
- La soutenance publique s'effectue en présence d'un jury composé de trois personnes : la ou le référent-e du travail de master, qui anime la soutenance, et deux expert-e-s dont un-e thérapeute en psychomotricité et un-e expert-e d'un niveau Master. Lorsque le travail est accompagné par des co-référent-e-s, ces dernier-e-s se mettent d'accord pour savoir lequel-laquelle siège dans le jury. L'autre co-référent-e anime la séance.
- Les juré-e-s sont choisi-e-s par le ou la référent-e du travail de master qui assure le premier contact.
- La date de soutenance est fixée en accord avec les membres du jury et l'étudiant-e. Il est à la charge de l'étudiant-e de procéder à sa validation par tous les membres du jury.
- Une fois que la date de soutenance est arrêtée, l'étudiant-e est responsable d'envoyer
 - 4 semaines avant cette date, son avis de soutenance validé par le-la référent-e au secrétariat de la filière

- 3 semaines avant cette date un exemplaire papier du travail de master relié et imprimé en recto uniquement et/ou une version PFD à chaque membre du jury
- La durée de la procédure de soutenance est de deux heures réparties entre la présentation du travail de master et la discussion avec les expert-e-s ainsi que la délibération du jury et l'annonce du résultat.

À l'issue de la soutenance, le jury se retire pour délibérer et attribue une notation (cf. Critères d'évaluation ci-dessous), puis communique les remarques principales, les corrections à apporter au mémoire et les éventuelles modalités de rattrapage. Celles-ci sont formulées et transmises par écrit après leur transmission orale.

Critères d'évaluation

Le module est validé sur la base du mémoire écrit du travail de master et de sa soutenance selon la grille d'évaluation du module.

A l'issue de la délibération, le jury attribue une note au travail de master en utilisant le système de notation ECTS :

- A à E lorsque le travail est suffisant.
- F lorsque le travail est insuffisant.

La décision est communiquée aux étudiant-e-s à l'issue de la délibération par la ou le référent-e qui anime la séance. Celui-ci annonce également les éventuelles corrections demandées par les membres du jury qui doivent être introduites dans la version finale du TMA.

Lorsque le travail de master est suffisant et les dernières corrections effectuées, le module est validé au moment où les documents suivants sont remis au secrétariat de la filière en vue de leur archivage et mise à disposition à l'infobibliothèque:

- Deux exemplaires définitifs du travail écrit en format papier, dont un en version uniquement recto et, le cas échéant, un support en format vidéo;
- Un exemplaire PDF du travail.

Pour les enseignements inclus dans ce module, la règle des 80% de présence vaut. Les étudiant-e-s sont tenu-es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie aux enseignants, aux coordinateurs-rices du module ainsi qu'au référent-e volée.

En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant-es concerné-es ou les coordinateurs-trices de module. Celui-ci conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du 5^{ème} semestre.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e, ou le binôme, qui obtient la note F à l'évaluation de son travail de master doit réaliser un travail de répétition lui permettant de répondre aux objectifs du module. La

répétition est définie par la-le référent-e de travail du master en collaboration avec les membres du jury et se déroule sur un semestre complémentaire en fonction du délai cadre.

Un changement de thème est alors possible en accord avec la ou le référent-e du travail.

Le module ne peut être répété qu'une seule fois. Dans le cas où la note lors de la deuxième évaluation, après répétition, est encore F, alors l'étudiant-e, ou les étudiant-e-s du binôme, est/ sont en situation d'échec définitif et exclu-e-s de la filière.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré, selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliquer leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9. Enseignant-e-s

- Introduction et conclusion : Chantal Junker-Tschopp et Gemma Gebrael Matta
- Analyses qualitatives : Emilie Bovet
- Analyses quantitatives : Chantal Junker-Tschopp et Gemma Gebrael Matta
- Suivi du synopsis et du travail : le-la référent-e de travail de master

Coordinatrices du module : Chantal Junker-Tschopp et Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2025